

« Concours CGénial-Collège »

Édition 2023 - 2024

1. OBJECTIFS

L'objectif du concours « CGénial-Collège » est de contribuer à la promotion de l'enseignement des sciences et des techniques par la sélection de projets d'équipes d'élèves et d'enseignants.

Le concours « CGénial-Collège » permet aux collégiens de présenter tout projet relatif aux domaines scientifiques et techniques. Le projet, fondé sur une démarche scientifique ou technologique, doit favoriser l'innovation et l'interdisciplinarité. Une ouverture sur le monde de la recherche ou des entreprises est également fortement encouragée.

Pour retrouver toutes ces informations, faire connaître votre projet et éventuellement obtenir une subvention : <http://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-informations-pratiques/>

2. ORGANISATION DU CONCOURS

Ce concours est coorganisé conjointement par « Sciences à l'École » et la Fondation CGénial, désignés dans ce qui suit par les « organisateurs ».

L'organisation du concours « CGénial-Collège » repose sur une présélection académique, sous la responsabilité du correspondant académique de « Sciences à l'École » et de l'enseignant référent académique désigné. L'adresse de contact des **enseignants référents** est consultable sur le site de « Sciences à l'École » en cliquant [ici](#).

A. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours « CGénial - Collège » se déroule en plusieurs étapes :

- **un premier tour d'inscription**, pouvant donner droit à l'obtention d'une subvention pour réaliser son projet ;
- **une pré-sélection des projets** pour l'**attribution de subventions** au niveau de chaque académie par un comité de sélection académique (composé d'enseignants, d'inspecteurs, de chercheurs, d'ingénieurs...);
- **un second tour d'inscription**, avec une échéance plus tardive, permet de participer aux sélections académiques, sans avoir de subvention pour les projets ;
- **les finales académiques** organisées en présentiel ou à distance désignent le projet de l'académie pour concourir en finale nationale ;
- **la finale nationale** permettra d'établir le palmarès et les lauréats du concours ;
- **une cérémonie d'annonce des résultats clôturera le concours.**

B. CALENDRIER (ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024)

11 septembre 2023	Ouverture des inscriptions pour le 1 ^{er} tour
12 novembre 2023 minuit (heure de métropole)	Date limite de clôture des inscriptions pour le 1 ^{er} tour
15 novembre 2023	Ouverture des inscriptions pour le second tour (dans certaines académies uniquement)
Fin novembre 2023	Attribution des subventions pour l'achat de matériel expérimental (par le correspondant académique, l'enseignant référent et le jury académique)
Avant le 15 décembre 2023	Date limite d'envoi des documents d'engagement
4 février 2024 minuit (heure de métropole)	Date limite de clôture des inscriptions pour le second tour
Entre le 4 mars et le 5 avril 2024	Finales académiques (dates et modalités propre à chaque académie)
Avant le 28 avril 2024	Envoi des comptes rendus et des vidéos des projets sélectionnés pour la finale nationale du « Concours CGénial »
Fin mai 2024	Finale nationale du « Concours CGénial » et cérémonie de remise des prix
De juin à mi-septembre 2024	Pour les projets récompensés : visites des sites scientifiques et techniques et participation aux concours européens ou internationaux

Une vigilance toute particulière sera demandée quant aux respects des échéances.

3. COMMENT CONCOURIR ?

A. QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Un même professeur peut inscrire deux projets au maximum au concours « CGénial-Collège », avec des équipes d'élèves différentes et sur des sujets distincts. En tenant compte de cette restriction, un même établissement peut inscrire autant de projets qu'il le souhaite.

Les élèves qui participent au concours « CGénial-Collège » doivent être en possession de papiers d'identité à jour et valables au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Le concours « CGénial-Collège » est ouvert à tous les élèves scolarisés dans un collège français public ou privé sous contrat, que ce soit en France métropolitaine, ultramarine ou pour les collèges membres de l'AEFE, sans limite d'âge ni condition de nationalité.

Cas particuliers :

- pour les établissements ne correspondant pas aux catégories d'établissements cités ci-dessus, faire une demande spécifique à l'adresse cgenial.college@obsprm.fr avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- pour inscrire un projet en langue étrangère (DNL), faire une demande spécifique à l'adresse cgenial.college@obsprm.fr avant de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

À noter : En cas de sélection d'une équipe appartenant à un établissement qui n'est pas situé dans un département français, aucune prise en charge ne sera accordée par les organisateurs pour le financement du transport pour participer à la finale nationale. Il est donc obligatoire que le chef d'établissement fasse les démarches nécessaires et s'engage sur la prise en charge des frais de transports éventuels pour l'équipe sélectionnée.

B. COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription au premier tour du concours « CGénial-Collège » se fait en ligne à partir du lundi 11 septembre 2023 jusqu'au dimanche 12 novembre 2023, minuit (heure métropolitaine). Lors de cette inscription il est possible de formuler une demande de subvention d'aide pour la réalisation du projet, d'un montant maximal de 100 €. L'octroi de cette subvention est basé sur la pertinence du projet proposé. Les demandes seront soumises à l'équipe académique de « Sciences à l'Ecole » qui émettra un avis sur son versement.

Suivant la décision prise par l'équipe académique de « Sciences à l'Ecole », un second tour d'inscription ne donnant pas droit à une subvention, pourra être ouvert, du 15 novembre 2023 au 4 février 2024.

Lors de son inscription, chaque équipe doit **remplir le formulaire d'inscription propre à son académie** (les liens d'inscription sont en ligne [ici](#)). Une confirmation d'inscription par e-mail, envoyée par l'enseignant référent, suivra dans la semaine suivant l'inscription.

C. COMMENT COMPOSER UNE EQUIPE ?

Une équipe type est constituée de **trois élèves au maximum et d'un seul professeur encadrant**. Toutefois, le projet peut impliquer autant de professeurs et d'élèves que nécessaire. Si pour les finales académiques, le nombre limite d'élèves qui présentent le projet reste défini par l'enseignant référent, **cette composition (trois élèves et un professeur) devient obligatoire pour les équipes qui participeront à la finale nationale.**

Le concours « CGénial-Collège » promeut la richesse et la diversité des talents scientifiques dans les établissements scolaires. Pour cela, une équipe type doit faire apparaître une mixité de genre dans sa constitution et dans l'investissement de chacune et chacun à toutes les étapes du projet.

Il est donc obligatoire de former des équipes mixtes y compris lors des présentations orales (finales académiques et nationale).

D. QUELS DOCUMENTS FAUT-IL FOURNIR ?

Au cours de l'année, les candidats seront amenés à fournir les documents suivants :

• LES ÉQUIPES DONT LES PROJETS ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS POUR RECEVOIR UNE SUBVENTION

Un message avec une lettre d'engagement à signer, une lettre comptable indiquant la hauteur de la somme allouée et un rappel des échéances vous sera envoyé fin novembre par votre enseignant référent.

Avant le 15 décembre 2023, remplir le formulaire en ligne ([lien](#)) et joindre obligatoirement les documents suivants :

- la lettre d'engagement signée par le chef d'établissement conditionnant le versement de la subvention ;
- un RIB de l'établissement.

• POUR TOUS LES PROJETS INSCRITS AUX FINALES ACADEMIQUES

Entre le 4 mars et le 5 avril 2024 (date à définir par l'enseignant référent de votre académie) :

- envoi d'un compte rendu numérique par courrier électronique à l'enseignant référent de l'académie (cahier des charges disponibles dans [le guide pratique des rendus](#)) ;

- envoi des autorisations de droit à l'image de tous les participants (professeurs et élèves) à l'enseignant référent de l'académie (voir liste des contacts : [liste](#)). Les autorisations à remplir vous seront transmises par votre enseignant référent ou sont téléchargeables en ligne [ici](#).

Des informations plus précises vous seront envoyées par votre enseignant référent à partir de **début octobre**.

- **POUR TOUS LES PROJETS SELECTIONNÉS POUR LA FINALE NATIONALE**

Avant le 28 avril 2024, envoi d'une vidéo (**non-obligatoire**) de présentation simple d'une durée de 3 minutes minimum et 5 minutes maximum sur le projet.

Attention : la réalisation de la vidéo du projet est optionnelle. Cependant celle-ci peut vous rapporter des points supplémentaires sur votre note de projet lors de la finale nationale. Elle constitue donc un « plus » pour votre évaluation globale. De plus, un prix spécial « vidéo » sera proposé lors de la finale nationale pour récompenser la meilleure production.

Des informations plus précises sur les attendus de la vidéo sont consultables dans [le guide pratique des rendus](#).

E. QUEL TYPE DE PROJET ?

Le projet, fondé sur une démarche scientifique, doit favoriser l'innovation et l'interdisciplinarité en décloisonnant les disciplines scientifiques et technologiques. Un partenariat avec le monde de la recherche ou des entreprises est également fortement encouragé.

Quel que soit son cadre originel d'élaboration (projet de classe ou d'établissement, atelier scientifique, EPI, enseignement en langue étrangère, etc.), un projet présenté au « Concours CGénial » relève des disciplines scientifiques et technologiques, élargies de façon cohérente aux autres disciplines.

Le « Concours CGénial » doit être considéré comme l'occasion donnée à toute initiative **didactique innovante** de se voir aidée, diffusée et prolongée au niveau national, voire international. La finalité est autant de valoriser des acquis que d'encourager des créations.

Le projet présenté peut être déjà inscrit dans un autre concours ou une manifestation spécifique.

En tout état de cause, seront privilégiés les projets réalisés **en partenariat avec le monde de la recherche et de l'entreprise** (laboratoires de recherche, entreprises et partenaires industriels, institutions liées à la diffusion de la culture scientifique et technique...)

La **dimension sociale** des sciences et des techniques ne devra pas être oubliée. Les projets pourront aider les élèves à mieux percevoir les enjeux éthiques et sociétaux des activités scientifiques et technologiques.

Les projets peuvent être centrés sur une **démarche d'investigation scientifique**, et porter sur la compréhension, la mise en évidence et/ou l'interprétation de problèmes scientifiques. Une attention particulière sera portée à l'approche expérimentale.

Dans tous les cas, le caractère innovant du projet est essentiel.

L'ensemble des projets finalistes des éditions précédentes du concours « CGénial-Collège » sont consultables [ici](#).

4. LES EVALUATIONS DES PROJETS

A. MODALITE DES FINALES ACADEMIQUES

Dans chaque académie, l'équipe académique de « Sciences à l'Ecole » organise le concours « CGénial - Collège » de l'académie.

Les modalités et les dates des finales académiques sont spécifiques à chaque académie et vous seront communiquées par l'enseignant référent de votre académie. Elles auront cependant lieu au plus tard le 5 avril 2024.

Pour information, les **critères** retenus pour sélectionner les finalistes académiques, sont les suivants :

- originalité, innovation, intérêt sociétal ou local ;
- expérimentation, réalisation, production ;
- démarche, rigueur, méthode ;
- partenariat, collaboration ;
- communication, aisance des élèves.

Les projets académiques sélectionnés pourront être présentés sur les sites des académies et des partenaires du concours.

Attention : Le format des finales académiques peut être à distance ou en présentiel selon le choix pris par l'équipe académique de « Sciences à l'Ecole ». Les modalités seront précisées par l'enseignant référent.

Le projet vainqueur de la finale académique sera sélectionné pour représenter l'académie à la finale nationale.

À noter : Si dans une académie, un seul projet est inscrit, la sélection pour la finale nationale ne sera pas automatique. Le dossier du projet sera soumis au comité scientifique national du « concours CGénial » qui émettra un avis sur sa sélection pour la finale nationale.

B - SPECIFICITES POUR LES PROJETS D'ETABLISSEMENTS ISSUS DES RESEAUX D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Les projets issus d'établissements du réseau AEFÉ ou de tout autre réseau d'établissement à l'étranger concourent ensemble et seront évalués sur dossier. Le meilleur projet sera invité à participer à la finale nationale.

Le dossier qui sera à rendre complet fin mars 2024 (date précisée ultérieurement) devra comporter :

- un résumé d'une page maximum du projet ;
- un compte rendu des travaux faisant apparaître clairement la problématique du projet, la démarche scientifique engagée, les résultats et les conclusions. Le format pdf est à privilégier pour stabiliser le document ;
- une vidéo de 3 à 5 minutes illustrant votre projet, à déposer sur YouTube.

C - MODALITES DE LA FINALE NATIONALE « CGENIAL-COLLEGE »

Il est rappelé que le nombre d'élèves pour la présentation du projet lors de la finale nationale est limité à 3 (quel que soit le nombre de personnes ayant contribué au projet) et que la mixité fille-garçon des équipes est obligatoire.

Les élèves présenteront leur travail devant un jury interdisciplinaire (mathématiques, sciences de la Vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, physique, chimie, disciplines de l'enseignement technique et professionnel), composé d'industriels, d'universitaires, d'enseignants, de membres des corps d'inspection de l'Éducation nationale et de communicants.

Pour la finale, chaque groupe dispose de trois passages de jury consistant pour les deux premiers en une présentation de 10 minutes du travail réalisé (présentation argumentée de l'expérience, du système, du phénomène ou du principe étudié) suivie de 10 minutes de questions par le jury. Un troisième passage, au format plus libre, prendra la forme d'un échange avec le jury de 15 minutes autour du projet.

Chaque groupe sera donc vu par trois commissions de jury différentes.

Pour information, les **critères** d'évaluations des projets sont les mêmes que pour les finales académiques :

- originalité / Innovation / Intérêt sociétal ou local ;
- expérimentation, réalisation, production ;
- démarche, rigueur, méthode ;
- partenariat, collaboration ;
- communication, aisance des élèves.

Lors de la finale nationale, les équipes sont encadrées par l'enseignant porteur de projet. Ce dernier n'intervient pas lors des passages devant les commissions de jury.

Les organisateurs se réservent le droit d'organiser la finale nationale à distance, en visioconférence avec le jury si le contexte l'impose. Les modalités vous seront alors précisées ultérieurement.

D - LES PRIX DE LA FINALE NATIONALE

Les lauréats de la finale nationale du concours « CGénial-Collège » pourront se voir offrir :

- **pour les « prix génialissimes »** : une participation à un concours scientifique « international » (*sous réserve de modification d'ici la date de la finale nationale*) ;
- **pour les « prix des partenaires »** : une visite d'un site scientifique industriel ou de recherche d'un de nos partenaires ou un prix spécial « club scientifique » ;
- **un « prix vidéo »** décerné par un jury spécifique élisant la meilleure vidéo de projet ;
- **pour tous les participants** : ouvrages et lots scientifiques.

Attention : il est à noter que les candidats absents ou non disponibles lors de la visite gagnée, renoncent de fait à cette visite et ne se verront pas proposer de nouvelle date.

Les prix viennent récompenser une équipe type, à savoir 3 élèves et 1 enseignant.

5. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LA FINALE NATIONALE

La prise en charge par les organisateurs des frais liés à la participation à la finale nationale concerne uniquement les membres d'une équipe type, à savoir, une équipe mixte composée de trois élèves au maximum et d'un accompagnateur.

À noter également que **toute demande de remboursement**, si les dépenses entrent dans le cadre des prestations prises en charge par les organisateurs, devra se faire **avant le 30 juin 2024 (heure de métropole)**. Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

A. TRANSPORT DES EQUIPES

• Règles de prise en charge

Les équipes qui ne sont pas issues d'un département français, ne bénéficieront d'aucune prise en charge de leur transport par les organisateurs.

Quel que soit le lieu de départ, **le transport en train sera toujours privilégié**. Les déplacements en avion sont réservés aux équipes qui ne peuvent se rendre à la finale nationale par des moyens terrestres.

De manière exceptionnelle, et après en avoir fait la demande auprès des organisateurs (demande à l'adresse cgenial.college@obsprm.fr), une prise en charge partielle des frais liées à **l'usage d'un véhicule personnel (location exclue)** peut être envisagée. Cette prise en charge n'excédera pas le prix du voyage en train et en deuxième classe correspondant au trajet de l'ensemble de l'équipe type.

Les équipes arriveront la veille de la finale nationale et repartiront le lendemain dans la journée. Pour les équipes ultramarines, une nuit supplémentaire, deux jours avant la finale, est prévue en métropole.

Aucun frais de déplacement intra-urbain (tickets de métro, RER, bus, taxi...), ne sera remboursé.

- **Voyage en train et en avion**

La prise en charge des frais de transport pour les équipes types qui ont remporté la finale académique consiste en **la prise unique de billets de train ou d'avion aller-retour** permettant d'effectuer le voyage depuis la ville de l'établissement de l'équipe jusqu'aux gares ou aéroports de Paris.

Les titres de transport ne sont ni modifiables ni échangeables et nominatifs. Les organisateurs du concours ne seront tenus responsables d'aucune perturbation du trafic sur les lignes de transports en commun (train, métro, RER, avion, ...). Aucun remboursement, remplacement, ni dédommagement ne pourra par conséquent être réclamé quelle qu'en soit la raison, si les membres de l'équipe ne parviennent pas à utiliser les titres de transport réservés à l'avance par les organisateurs. Les nouveaux titres de transport seront à la charge des participants.

Les informations demandées par les organisateurs pour obtenir les titres de transport doivent être envoyées dans les 10 jours qui suivent la finale académique. Si au terme de ce délai aucune information ou des informations incomplètes concernant les participants et le voyage souhaité sont parvenues aux organisateurs, aucune prise en charge de transport ne pourra être exigée.

Les participants doivent également être en possession de **papiers d'identité à jour allant au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.**

De même, il revient aux participants de prendre connaissance des règles de voyage imposées par les compagnies de transport. Les organisateurs ne seront pas responsables des infractions commises par les participants au « concours CGénial » et ne prendront d'aucune façon en charge d'éventuelles contraventions.

B. REPAS DES EQUIPES

Pour toutes les équipes, les repas pris en charge par les organisateurs sont :

- veille de la finale :
 - petit déjeuner (ultramarins seulement) ;
 - repas du soir ;
- jour de la finale :
 - petit déjeuner ;
 - déjeuner ;
 - repas du soir ;
- lendemain de la finale :
 - petit déjeuner.

C. LOGEMENT

Les organisateurs se chargent de réserver un logement pour tous les participants (équipes types seulement). Les organisateurs se réservent le choix du lieu et de la composition des chambres. Ils veilleront toutefois à ce que les garçons et les filles soient séparés ainsi que les adultes et les élèves.

Aucune réservation pour des personnes accompagnant l'équipe type ne sera effectuée par les organisateurs.

6. FAQ

• COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription se fait sur le site : <http://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-inscriptions/>

• UN MEME ENSEIGNANT OU UN MEME ETABLISSEMENT PEUT-IL PRESENTER PLUSIEURS PROJETS ?

Un même professeur peut inscrire deux projets au maximum au concours « CGénial-Collège », avec des équipes d'élèves différentes et sur des sujets distincts. En tenant compte de cette restriction, un même établissement peut inscrire autant de projets qu'il le souhaite.

• DOIS-JE PRESENTER LE MEME PROJET A LA FINALE ACADEMIQUE ET NATIONALE ?

Oui, le projet doit être le même, même si vous avez bien sûr le droit de le compléter entre les deux finales.

Les modalités des finales académiques sont spécifiques à chaque académie. Nous vous invitons donc à contacter l'enseignant référent de votre académie.

• SI TOUTE UNE CLASSE A PARTICIPE A LA CONCEPTION DU PROJET, PUIS-JE EMMENER PLUS DE 3 ELEVES A LA FINALE ACADEMIQUE ?

Les modalités de la finale académique sont spécifiques à chaque académie. Contactez l'enseignant référent de votre académie pour plus de détails.

• QUI S'OCCUPE DU TRANSPORT DU MATERIEL JUSQU'A LA FINALE ACADEMIQUE ?

Pour les finales académiques, les modalités sont spécifiques à chaque académie et nous vous invitons donc à contacter l'enseignant référent de votre académie pour plus de détails.

• EST-CE QUE LE COMPTE RENDU DE MON PROJET EST EVALUE LORS DES FINALES ACADEMIQUES ET DE LA FINALE NATIONALE ?

Les comptes rendus sont obligatoires pour participer au concours CGénial. Le jury peut les consulter avant d'attribuer la note finale à votre projet. D'où l'intérêt de produire un compte rendu qui réponde au cahier des charges demandé, consultable dans [le guide pratique des rendus](#).

• QUI CONTACTER ?

Si vous avez des questions à la suite de la lecture de ce document, n'hésitez pas à nous contacter :

- **si votre question concerne l'inscription, la recherche de partenaires, l'attribution de subvention ou la finale académique** (délais, organisation, modalités...), contactez votre enseignant référent académique (liste détaillée : <http://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-inscriptions/>);
- **si votre question concerne la finale nationale et la cérémonie** (délais, organisation, modalités...), contactez le coordinateur national « Sciences à l'École » à l'adresse mail suivante : cgenial.college@obspm.fr.